

Résumé d'évaluation

Facilité d'assistance technique à l'agroforesterie

Pays : Bénin, Belize, Brésil, Ghana, Kenya, Mali, Nicaragua, Togo

Thématique : Gestion durable des territoires agricoles et forestiers

Évaluateur : Lucie Royer et Clara Lapeyre (Oréade-Brèche)

Date de l'évaluation : Janvier – Avril 2022

Données clés de l'appui FFEM

Nom du projet : Facilité d'assistance technique à l'agroforesterie – Agroforestry Technical Assistance Facility (ATAF)

Numéro de projet : CZZ1915

Montant du financement FFEM : 1 200 000 €

Date d'octroi : 22/07/2016

Durée : 7,5 ans (2016 – 2023)

Contexte

Créé en 2010, le fonds Moringa avait pour objectif d'investir dans des entreprises mobilisées autour du développement de projets agricoles durables, résilients et rentables. Le fonds a ainsi déployé son capital auprès de 10 entreprises réparties dans 8 pays d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine, présentant un fort potentiel vis-à-vis du déploiement de modèles agroforestiers au sein de schémas socio-économiques inclusifs.

L'ATAF a été lancée en 2016, en complément du fonds Moringa, afin de fournir une assistance technique aux entreprises investies et aux petits agriculteurs les approvisionnant, pour répondre à divers besoins d'accompagnement (études, évaluations, diagnostics, formations, mise en œuvre de pilote, etc.),

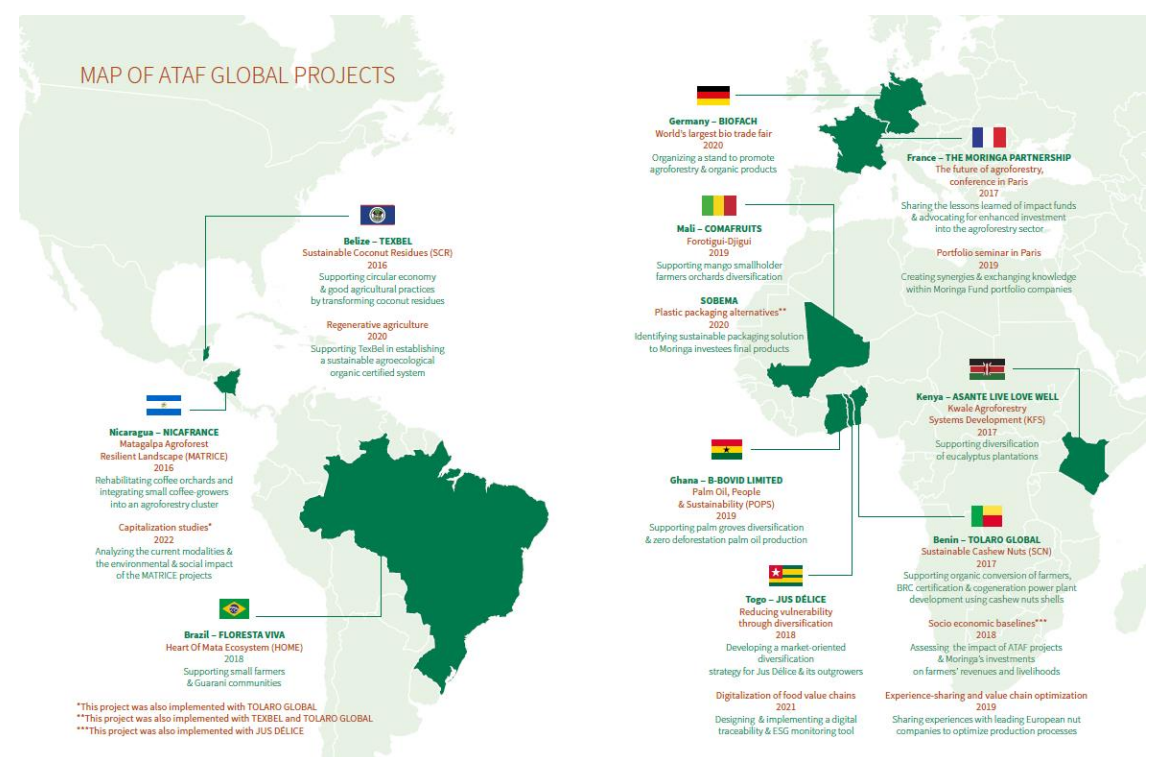
L'ATAF a ainsi accompagné 18 projets auprès des 10 entreprises investies par le fonds Moringa, qui intervenaient auprès de filières très variées (huile de palme, noix de coco, cacao, noix de cajou, café, etc.).

Intervenants et mode opératoire

L'ATAF a fonctionné sur la base de subventions versées par des bailleurs de fonds (FFEM ; FISEA – groupe AFD Proparco ; FAPA – BAD) en vertu d'accords bilatéraux entre Moringa Partnership et chaque donateur.

Le Commun Fund for Commodities (CFC) a assuré le rôle de gestionnaire de l'ATAF, avec toutefois une supervision du Moringa Partnership.

Un comité de pilotage a été mis en place pour assurer l'orientation stratégique de la Facilité.



Objectifs

L'objectif de la Facilité d'Assistance à l'Agroforesterie (ATAF), lancée en 2016 en complément du Fonds Moringa, était de fournir l'assistance technique nécessaire pour :

- Amplifier et démultiplier les impacts sociaux et environnementaux (E&S) positifs générés via les investissements du fonds Moringa ;
- Appuyer les entreprises privées au développement de projets d'agroforesterie en milieu villageois, tout en améliorant les revenus et conditions de vie en milieu rural et préservant l'environnement et la biodiversité.

Objectifs spécifiques :

- Mettre au point, adapter et transférer les techniques et bonnes pratiques de l'agroforesterie aux communautés locales ;
- Développer de nouvelles filières et renforcer les capacités des producteurs ;
- Diffuser les connaissances acquises sur les modèles agroforestiers et promouvoir leur intérêt économique auprès d'acteurs publics et privés.

Appréciation de la performance de l'ATAF

Pertinence

Si la finalité de l'ATAF portait sur le déploiement de modèles agroforestiers, en réalité, les besoins du terrain portaient sur des volets beaucoup plus divers, ce qui a amené à ouvrir très largement les champs d'intervention de l'ATAF. Les projets soutenus se sont avérés globalement pertinents vis-à-vis des enjeux identifiés localement.

Cohérence

La cohérence du mécanisme est jugée perfectible. L'ATAF a permis de financer une diversité d'activités, mais la plupart des appuis se sont traduits par la conduite d'études et de diagnostics. Ceci a permis la mobilisation d'expertises fines sur des sujets assez variés. Néanmoins, au regard des objectifs ambitieux affichés et au regard de la fragilité de certaines entreprises appuyées, une contribution financière et humaine plus conséquente aurait été nécessaire, au travers d'assistances techniques perlées de plus long terme. En effet, les objectifs annoncés semblaient très ambitieux au regard des montants financiers disponibles (entre 50 000 et 400 000€ par entreprise appuyée).

Efficacité

L'efficacité globale de l'ATAF n'a pas été satisfaisante. Trop peu de projets ont visé la mise au point, l'adaptation et le transfert des techniques et bonnes pratiques d'agroforesterie aux communautés locales (OS1). Certains projets ont permis de développer de nouvelles filières, mais les capacités des producteurs sont encore insuffisamment renforcées (OS2). La mise en œuvre effective de modèles agroforestiers ayant été limitée, l'intérêt économique de ces modèles n'a pas encore été réellement prouvé et diffusé auprès des acteurs publics et privés (SO3). Si les résultats de l'ATAF sont assez mitigés, il est important de rappeler que l'efficacité de l'ATAF a finalement été très corrélée à la performance des entreprises investies elles-mêmes (pour beaucoup encore très fragiles d'un point de vue technique et financier, et opérant dans des contextes instables : forte volatilité des marchés agricoles ; instabilité politique, gouvernance peu propice aux investissements et aux ventes d'actifs, période COVID, etc.).

Efficience

Le Comité ATAF a globalement été flexible, notamment en matière de réallocation des budgets, ce qui a été essentiel à l'efficience du mécanisme. Si la mobilisation de plusieurs bailleurs a permis un effet d'entraînement lors de l'initiation du projet ATAF et de mobiliser des montants financiers plus conséquents, ceci a contribué à complexifier les procédures et démultiplier le nombre d'interlocuteurs pour le gestionnaire de l'ATAF. De plus, les entreprises appuyées n'ont généralement pas contribué à l'ATAF à la hauteur des financements initialement prévus, ce qui a impacté l'efficience du mécanisme. Enfin, les moyens déployés pour le suivi des projets individuels - même si impacté par le Covid-19 contraignant les déplacements sur le terrain - ont été insuffisants.

Impact

L'ATAF a joué un rôle de catalyseur pour mobiliser des financements additionnels, en direction de la promotion de pratiques E&S, qui n'auraient pas été mobilisés en interne par les entreprises (ou dans des proportions moindres ou selon un calendrier différent). Ainsi, l'ATAF a permis d'insuffler auprès des entreprises accompagnées une meilleure prise en compte des enjeux E&S de leurs filières d'approvisionnement. L'ATAF a permis pour certaines entreprises d'avancer sur des enjeux de certification de leur réseau de producteurs ou de leurs parcelles propres. Certains projets auraient aussi conduit à l'augmentation des revenus des petits producteurs. Toutefois ces résultats restent marginaux.

Viabilité/durabilité

L'ATAF n'a globalement pas permis d'assurer l'accès des petits producteurs à des marchés de manière robuste et les relations entre petits producteurs et entreprises n'ont pas vraiment été stabilisée durant la vie de l'ATAF. Enfin, bien que certaines entreprises soient dans de bonnes dynamiques, leur viabilité financière et leur situation économique reste le principal déterminant de la durabilité et pérennisation des activités déployées par l'ATAF. D'autre part, la stratégie de désinvestissement de Moringa est cruciale. La poursuite des nouvelles pratiques durables, insufflées par l'ATAF, sera dépendante des objectifs stratégiques des nouveaux investisseurs.

Valeur ajoutée de l'appui FFEM

Le FFEM a été un des premiers contributeurs mobilisés par le Moringa Partnership afin d'apporter son appui à l'ATAF et a finalement été le plus gros contributeur du fonds. Sans l'ATAF, il apparaît que les entreprises n'auraient probablement pas, d'elles-mêmes, mobilisés des fonds propres pour financer des activités autour de l'accroissement des impacts E&S générés par les investissements Moringa. Malgré des résultats mitigés, ce mécanisme de partenariat public-privé a été très innovant.

Recommandations & enseignements

Si l'ATAF est un instrument financier original, permettant de travailler avec des investisseurs privés, ce type de montage reste très dépendant de la bonne volonté, efficacité et gestion du partenaire privé national, destinataire des financements. Il s'est avéré qu'il était donc crucial de bien cibler les entreprises bénéficiaires et les projets éligibles, notamment en **renforçant les critères de sélection des projets d'assistance technique**.

En termes de modalité d'accompagnement, il aurait été préférable de mobiliser des **appuis de plus long terme, via une assistance technique perlée** par un même intervenant (plutôt que des interventions ponctuelles mobilisant une multitude de consultants). Ceci aurait permis un meilleur accompagnement des petits producteurs pour le développement de modèles agroforestiers innovants.

Il aurait été intéressant de **disposer d'une représentation locale pour suivre plus finement l'exécution des projets**, en particulier dans des contextes d'interventions aussi instables. Par ailleurs, la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux par des approches participatives aurait permis de mieux calibrer les projets en fonction des besoins et des capacités locales.

En ce qui concerne le mécanisme de suivi-évaluation des réalisations et des impacts de l'ATAF, il aurait fallu le renforcer dès le démarrage du projet.

Plus d'échanges entre entreprises auraient été appréciés afin de **créer une dynamique collective autour d'enjeux communs** que rencontrent les entreprises appuyées.

Enfin, certaines réorientations auraient pu être effectuées au cours de la vie de l'ATAF, si une évaluation intermédiaire du dispositif avait été faite.



©Lucie Royer



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

WWW.FFEM.FR